



**PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
LE 17 JUILLET 2011
CENTRE COMMUNAUTAIRE J.A. PERKINS
17, CHEMIN DU MANOIR
VAL-DES-MONTS (QC)**

Inscription à 9 h 30

Présences des membres du Comité exécutif :

Claude Bergeron (président)

Constance Hudak (vice-présidente)

France Joncas (secrétaire)

David Hodgkin (trésorier)

Don Stanley (directeur)

Présences des membres du Conseil d'administration :

Tony Bernard, Clayton Devine, Gladys Guérin, Doug Holden, Rick Murphy, John Smart et Claire Trépanier

Absences motivées :

Norm Cadieux, Chris Hemmingway, Tom Iwanowski et Louise Lamarre Proulx

Invités :

Jacques Laurin, conseiller municipal (district 3), Municipalité Val-des-Monts

Mélanie Renaud, coordonnatrice et biologiste, Fédération des lacs de Val-des-Monts

La feuille des présences des participants contenait 68 signatures (incluant 8 couples), dont 60 personnes avaient droit de vote.

Le procès-verbal est présenté dans l'ordre suivant l'ordre du jour.

Le Président ouvre l'assemblée à 9h45 et souhaite la bienvenue à tous les participants. Il mentionne que Jacques Laurin et Mélanie Renaud ont été invités et qu'ils feront une présentation.

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : *Doug Holden*

APPUYÉ PAR : *Irma Bigras*

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 18 JUILLET 2010**

PROPOSÉ PAR : *Diane Girard*

APPUYÉ PAR: *Barbara Gamble*

QUE le procès-verbal de l'AGA du 18 juillet 2010 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.0 RAPPORT DU PRÉSIDENT

Claude Bergeron a profité de l'occasion pour remercier le Comité de Communications pour son travail à la production du *Bulletin d'information*. Il a mentionné que le *Bulletin d'information* fournissait des mises à jour des activités réalisées par l'Association.

Le président avait envoyé par courriel une invitation à Mathieu Ravnagat, le nouveau député fédéral de la région de Pontiac. Malheureusement, aucune réponse n'a été reçue.

3.1 Mise à jour du Plan d'action de l'Association

Le président nous a renvoyé au *Plan d'action de Conseil d'administration* (document distribué à l'assemblée). Ce plan d'action présente, en détails, toutes les activités de l'Association, dossiers en cours, dossiers complétés, et futurs projets de l'Association.

3.2 Mise à jour du dossier Grand Pic

L'Association devait comparaître en cour au début de mai 2011. Toutes les personnes représentant l'Association ont rencontré l'avocat de PSLL afin de réviser le cas et préparer les témoignages. À la dernière minute, l'avocat de M. Daniel Bédard a comparu devant le Juge en chef pour plaider une demande de report, et cela à l'insu des représentants de l'Association. Lors de cet appel, il a revendiqué que tous les juges de la région de l'Outaouais, actuellement inscrits au plumitif pour entendre la cause, sont en conflit d'intérêt et devraient se récuser puisque le plaignant a déjà comparu devant eux auparavant. Le Juge en chef a accepté. Malheureusement, l'Association ne peut pas aller en appel. La cause sera entendue les 8-11 avril 2013.

Le président mentionne que l'Association a essayé à plusieurs reprises de régler la poursuite, mais sans effet. Toutes les négociations à date ont échouées parce que M. Bédard ne manifeste aucun désir de trouver un compromis et apporte continuellement des amendements à la demande originale.

3.3. Jacques Laurin, conseiller, Municipalité de Val-des-Monts

Jacques Laurin remercie les membres de cette invitation. Il rapporte qu'il a rencontré Mathieu Ravnagat, député parlementaire NPD de la région de Pontiac, le 4 juillet pour discuter d'affaires municipales, lesquelles incluent les dossiers d'environnement et le service Internet haute vitesse pour notre région.

Les municipalités de Val-des-Monts et de La Pêche ont reçu une subvention gouvernementale de 960 000 \$ pour la recherche et la mise en place de services Internet haute vitesse pour les deux municipalités. La Municipalité de Val-des-Monts anticipe que le service sera disponible d'ici deux ans, et couvrira environ 85% du territoire.

Plusieurs kilomètres du chemin Blackburn (de la route 366 jusqu'au 203 Blackburn, près de la Baie Mud) a été mis au calendrier des travaux d'asphaltage du printemps 2012. Il a mentionné qu'il y a des préoccupations environnementales reliées à la proximité du chemin Blackburn et

des cours d'eau et, à cause de cela, la Municipalité a demandé l'approbation du gouvernement du Québec avant de procéder aux réfections. Il rapporte que la Municipalité a 515 kilomètres de chemins, plusieurs sont près des cours d'eau.

Le personnel de la municipalité a déterminé que les foyers produisent annuellement approximativement 1000 livres de déchets compostables qui sont déversées dans les dépotoirs d'enfouissement. Pour économiser, la Municipalité a lancé un programme de compostage à domicile; aucune cueillette à domicile n'est prévue. Les résidents intéressés peuvent acheter les bacs à compostage auprès de la Municipalité pour la somme de 20 \$.

La bande riveraine protectrice de 5 mètres est devenue un règlement municipal. Le personnel responsable de l'environnement au niveau municipal a commencé l'inspection des résidences en bordure des plans d'eau sur le territoire de Val-des-Monts. À jour, quelques lettres ont été expédiées à ceux qui contreviennent au règlement municipal.

4.0 RAPPORT DU TRÉSORIER

4.1 États financiers 2010

David Hodgkin révisé les *États financiers 2010* et mentionne que l'Association a terminé l'année avec un surplus de 317,74 \$. Le trésorier affirme que l'Association a également recueilli, pour la première fois, 950 \$ pour la publicité insérée dans le *Bulletin d'information*. Il mentionne que les revenus et les dépenses incluent une somme de 1 196 \$ reportée venant des contributions personnelles pour l'ensemencement des lacs au printemps 2012.

❑ **PROPOSÉ PAR : Rick Legault**
APPUYÉ PAR : André Fortier

QUE les *États financiers de 2010* soient approuvés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 Prévisions budgétaires 2011

David Hodgkin révisé les révisions budgétaires 2011 et il mentionne qu'il y a un déficit prévu de 608 \$.

Le trésorier mentionne que l'Association a déjà dépassé les dépenses prévues pour le dossier Grand Pic à cause des dépenses supplémentaires reliées aux dates de comparution en cour en 2011. Toutefois, le Conseil d'administration a décidé qu'il n'y aura aucune autre dépense attribuée à ce dossier en 2011, sauf exception. L'Association a dépensé en moyenne une somme de 2 000 \$ annuellement.

Il est noté que le déficit et les dépenses en sus seront facilement récupérés par les surplus des fonds en caisse.

- ❑ **PROPOSÉ PAR : Rick Legault**
APPUYÉ PAR : Laurent Roy

QUE les Prévisions budgétaires de 2011 soient approuvées telles que présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.0 BATEAUX À VAGUES

Constance Hudak rapporte que les **bateaux à vagues** peuvent aspirer jusqu'à 2 000 gallons d'eau du lac par minute pour remplir les réservoirs/vessies à l'intérieur de la coque du bateau. Le bateau glisse plus profondément dans l'eau avec ce surplus de lest et ainsi génère une vague plus large qui peut renverser de plus petites embarcations, causer ainsi une importante érosion de la bande riveraine et causer des dommages importants en balançant les quais et les bateaux attachés. De plus, ces énormes vagues nécessitent plus de 300 mètres – de chaque direction – pour se dissiper en toute sécurité, par le fait-même, la majorité de nos lacs sont trop petits pour accommoder ce type de bateaux.

En juillet dernier, un membre – en toute bonne foi – a mis à l'eau un bateau à vagues via la rampe d'accès du lac Bataille ; ce qui a suscité beaucoup de plaintes. Pour apaiser ces préoccupations, le Conseil d'administration a décidé de bannir temporairement ces types d'embarcations jusqu'en août, en vigueur jusqu'à aujourd'hui. L'interdiction temporaire ne restreignait pas, ni ne limitait l'accès à d'autres embarcations via la rampe du lac Bataille. Il est également noté que l'Association a actuellement une politique interdisant les embarcations personnelles, p.ex., embarcations personnelles interdites d'accès à la rampe.

À compter de janvier 2011, la Municipalité a actualisé un règlement qui interdit l'accès aux bateaux à vagues aux deux rampes d'accès publiques situées aux lacs M^{ac}Gregor et St.-Pierre.

- ❑ **PROPOSÉ PAR : Doug Holden**
APPUYÉ PAR : Rick Legault

QUE les bateaux à vagues soient interdits d'utiliser / d'accéder à la rampe d'accès du lac Bataille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.0 RAPPORTS DES COMITÉS

6.1 Comité de l'environnement

Doug Holden, co-président, rapporte pour le Comité (Chris Hemmingway (co-président), Norm Cadieux, Gladys Guérin, David Hodgkin et Louise Lamarre Proulx)

6.1.1 Mise à jour – Qualité de l'eau

Des copies des résultats 2010 des analyses de la qualité de l'eau pour le phosphate (printemps 2011) et pour *e-coli* (août 2010) ont été distribuées.

Doug Holden rapporte que les niveaux de transparence étaient légèrement plus bas à cause des fortes pluies et des grands vents survenus durant la période de la fonte des glaces. Malgré les températures extrêmes, le total des niveaux de transparence et de la clarté de l'eau sont assez bons. Il mentionne que les augmentations extrêmes des niveaux de phosphate sont habituellement attribuées aux facteurs environnementaux, tels que les fortes pluies printanières et la fonte rapide des glaces. Il affirme que les problèmes des sites des lacs Bataille et Rhéaume sont actuellement à l'étude et suivis.

Les résultats des analyses d'*e-coli* pour tous les lacs du Domaine se situent au niveau «excellent» (i.e. 0 à 20 pp 100 ml).

6.1.2 Ensemencement des lacs

Claude Bergeron rapporte que l'Association a dépensé une somme de 1 500 \$ pour ensemercer la plupart de nos lacs avec de la truite arc-en-ciel de 12 pouces à 14 pouces en novembre dernier (2010). Une somme additionnelles de 1 196 \$ en contributions personnelles a été utilisée pour ensemercer les lacs Chevreuil, Louise, Truite et Maskinongé avec de la truite mouchetée (omble de fontaine) le mois dernier.

6.1.3 Fédération des lacs de Val-des-Monts

Le président présente Mélanie Renaud, coordonnatrice de FLVDM.

La Fédération a obtenu une subvention de Environnement Canada – 40 000 \$ – via le programme ÉcoAction. L'objectif du programme est de conscientiser la population et sensibiliser les citoyens en ce qui concerne l'importance de la qualité des bordures riveraines.

Le Programme a fourni les services suivants : des spécifications pour le reboisement des bordures riveraines, des plans de paysagement de qualité et respectueux de l'environnement et un plan de gestion des bordures riveraines.

La fédération a aidé à l'obtention des permis, à l'approvisionnement et la distribution des plantes, arbustes et arbres. Le coût pour les plantes a été subventionné par la FLVDM.

Une quinzaine de propriétaires des lacs Barnes, Bataille, Rhéaume et Truite ont participé au programme 2010. Le quota de la FLVDM a été obtenu et toutes les sommes ont été dépensées. La fédération a préparé un rapport final et l'a soumis à Environnement Canada. Somme toute, le programme a été un succès.

Mélanie Renaud félicite l'Association pour les initiatives entreprises. Elle mentionne que PSLL est un exemple positif qui peut servir d'émulation pour les autres associations de lacs. Pour recueillir des fonds, FLVDM vend des nids de canards branchus et des maisons de chauves-souris, construites entièrement en bois de pin.

Les canards branchus nichent habituellement dans les cavités des arbres morts, qui sont de plus en plus rares à cause du développement résidentiel. Un nichoir fournit une excellente alternative et peut être acheté au prix de 50 \$.

Les chauves-souris sont bénéfiques pour l'environnement en contrôlant les insectes – leur menu principal. Une seule chauve-souris consomme environ 600 moustiques par heure. Une maison de chauves-souris coûte 35 \$.

Ceux qui désirent en acheter doivent communiquer avec la FLVDM via le courriel (federationlacsvd@gmail.com).

6.1.4 Plan directeur des lacs Bataille et Rhéaume (COBALI)

Claude Bergeron rapporte que les Plans directeurs des lacs Bataille et Rhéaume ont été complétés. Les plans comprenaient également une étude sur la problématique des castors. Les rapports ont été soumis à la Municipalité l'an dernier pour le suivi. Les plans ont été également soumis à la CRÉO (Conseil régional des élus de l'Outaouais), qui a fourni une subvention de 10 000 \$ pour cette initiative.

La Municipalité a préparé un rapport de mesures correctives, une copie a été soumise à l'Association. Le personnel de la Municipalité a garanti que le travail correctif sera exécuté à l'automne.

L'année dernière, Claire Trépanier (représentante du lac Louise) a formellement présenté une demande de participation à ce programme.

Durant l'année, l'Association a préparé et soumis les formulaires pertinents auprès de COBALI et CRÉO pour obtenir les subventions. CRÉO a accepté d'allouer une somme de 3 800 \$ pour couvrir les frais d'un biologiste et des analyses de l'eau reliées au projet du lac Louise.

Les subventions sont dépendantes de la contribution en bénévoles que l'Association fournit, tel que le temps de bénévoles, somme total de 2 090 \$ (bénévole @ 22 \$ / heure). La coordonnatrice de FLVDM doit également contribuer du temps à ce projet.

Les intervenants du lac Louise se sont rencontrés le 7 juillet 2011 pour élaborer l'ébauche du plan d'action.

Le projet sera coordonné par Claire Trépanier, avec l'appui du président de l'Association.

6.1.5 Interdiction d'embarcations motorisées sur certains lacs

Doug Holden rapporte que le lac des Épinettes a réussi à bannir tous types d'embarcations motorisées. Pour réussir, tous les propriétaires – publics et privés – doivent accepter. Le processus complet peut prendre deux années.

Une lettre d'intention a été préparée et signée par les propriétaires. Une fois la lettre finalisée, elle a été déposée à une réunion du Conseil municipal pour adoption. La Municipalité a tenu par

la suite une consultation publique pour discuter de la pétition, déterminé l'appui local et voté sur le sujet. Le vote a été limité aux parties intéressées et fut adopté subséquemment. Après la consultation, il y a eu une réunion de suivi du Conseil lors de laquelle la résolution a été adoptée.

Dès que le Conseil municipal a adopté la résolution, le personnel a expédié la documentation au Ministère des Affaires municipales du Québec pour révision et approbation. (Le Ministère révisé ces types de demande en septembre.) Dès que le Ministère approuve la demande, elle est transmise à Transport Canada (Sécurité nautique) pour approbation finale et devient loi. L'interdiction pour des Épinettes sera publiée au journal officiel et reconnue légalement en 2012. Malgré que l'approbation finale prend un certain temps, la résolution de la Municipalité a force de loi même si le gouvernement fédéral n'a pas encore ratifié légalement la résolution.

Il est noté que les restrictions d'embarcations peuvent être appliquées pour autres raisons, tel que la réduction de la vitesse, les vagues, la grosseur des moteurs, ainsi que d'autres restrictions où la circulation maritime peut être dangereuse pour la sécurité du public.

Claude Bergeron mentionne que le lac Maskinongé a également adopté une interdiction d'embarcations motorisées jusqu'à une poussée de 60 livres, les moteurs à chalutage ont été exemptés. Toute la documentation sera archivée à la Municipalité le mois prochain.

Les lacs Louise, Corrigan, Truite et Chevreuil désirent une certaine forme d'interdiction d'embarcations motorisées.

6.2 Comité des Titres de propriétés et litiges (TPL)

Tony Bernard, président, rapporte pour le Comité (Norm Cadieux, Gladys Guérin, David Hodgkin, France Joncas, Louise Lamarre Proulx, John Smart et Don Stanley).

6.2.1 Critères pour la vente de propriétés

Au cours de l'année, le TPL a élaboré cinq critères pour la vente des titres de propriétés (chemins). Les critères ont été présentés au Conseil d'administration pour approbation, lesquels ont été adoptés en juin dernier. Des copies de ces critères ont également été expédiées par la poste à tous les propriétaires avec le *Bulletin d'information* et sont également disponibles durant cette assemblée.

□ PROPOSÉ PAR : Irma Bigras
APPUYÉ PAR : John Smart

QUE les membres de l'Association des propriétaires de Perkins-sur-le-lac approuvent les critères suivants pour la vente ou transfert éventuel des propriétés de l'Association :

- 1. Toute enquête concernant la vente d'une propriété de l'Association PSLL doit suivre les procédures adoptées par l'Association en 2010 pour ce genre de demandes de renseignements ou de requêtes et doit inclure le formulaire de demande, accompagné du paiement des frais exigés.**

2. Dans aucun cas, l'Association ne considèrera une vente ou un transfert de terrain, par lequel une telle vente ou transfert, selon l'opinion exclusive de l'Association, pourrait abolir des droits de passage existants, des droits acquis ou nuire de façon négative aux propriétaires actuels ou futurs.
3. Aucune vente ou transfert sera considéré si l'Association, selon son opinion exclusive, conclut qu'il existe une menace perçue ou réelle pour l'environnement.
4. Tout acheteur d'un chemin ou d'une parcelle de chemin appartenant à l'Association doit consentir à accepter le chemin sur la base du "tel quel" et reconnaît et est d'accord que l'Association n'est pas responsable si le chemin ne rencontre pas une norme municipale ou un règlement provincial, une loi ou une politique, et doit accepter de garantir et reconnaître que l'Association est exempte de responsabilité et protégée contre toute revendication reliée à cet effet.
5. Tout acheteur d'une propriété appartenant à l'Association doit accepter que la vente ou le transfert de la propriété est assujetti à tout droit acquis existant qui s'applique à la parcelle restante, propriété de l'Association et ne doit pas mettre en péril ce droit acquis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Une demande d'achat d'une parcelle du chemin des Jaseurs est en attente et révisée par le TPL. Le comité estime que la vente sera finalisée d'ici les prochains six mois.

Une demande d'achat du chemin des Moineaux – dans son entité – a été reçue. La demande a été rejetée. Le président a négocié une résolution et le litige a été réglé en avril dernier (2011).

6.2.2 Accès public au lac

Guy Audette (PSLL Inc.) détient des accès à certains lacs pour utilisation par des propriétaires qui n'ont pas d'accès à un lac.

Il y a un petit accès au lac sur le chemin Martins Pêcheurs que PSLL Inc. veut utiliser comme accès pour les arrières terrains qu'il désire vendre. Les propriétaires environnants ont manifesté leur préoccupation et ont demandé à l'Association d'intervenir pour eux. L'Association a avisé ces propriétaires que PSLL Inc. est propriétaire de cet accès et qu'il est dans son droit de vendre ses terrains avec accès au lac. Toutefois, l'accès n'autorise pas la construction d'un quai puisque le terrain ne possède pas suffisamment de rive pour obtenir le permis de la Municipalité.

Le président à rencontrer le personnel de la Municipalité et le conseiller municipal (Jacques Laurin). Il n'y a pas de réponses claires et nettes puisque les gouvernements fédéral et provincial veulent obliger les municipalités à fournir des accès publics sur leurs plans d'eau. La Municipalité traite ce dossier sur une base de cas par cas, malgré qu'elle soit en faveur d'ouvrir, à ces citoyens, l'accès aux lacs sur son territoire.

6.3 Membriété

David Hodgkin, président, rapporte pour le Comité (Clayton Devine, Gladys Guérin, Richard Murphy, John Smart, Don Stanley et Claire Trépanier).

Il a actuellement 503 propriétaires distinctes et plus de 800 propriétés, dont 291 sont membres en 2010. Plusieurs propriétés sont vacantes ou n'ont pas accès aux lacs. Un rappel a été envoyé à l'automne pour aviser de renouveler leur adhésion.

Le comité est responsable d'organiser l'inscription à l'AGM.

6.4 Communications

Constance Hudak, présidente, rapporte pour le Comité (Tony Bernard, France Joncas, Richard Murphy et Claire Trépanier).

La présidente en profite pour féliciter Claire Trépanier, Rick Murphy et France Joncas pour leur excellent travail de production du *Bulletin d'information 2011*. Odette Surch reçoit des remerciements pour la rencontre de préparation des envois.

Des détails reliés aux projets en cours sont notés au *Plan d'action du Conseil d'administration*.

France Joncas (webmestre de l'Association) rapporte que les versions précédentes des *Plans d'action du Conseil d'administration* (septembre 2003 à mars 2011) sont affichés au site web de l'Association (psll.ca).

6.5 Récréation et activités sociales

Clayton Devine rapporte pour le Comité (Tony Bernard et Tom Iwanowski).

L'Association organise un *Barbecue et une danse* – avec animation (Hughie Scott) – le 23 juillet. L'événement aura lieu au Centre communautaire J.A. Perkins (17, rue du Manoir). Les billets coûtent 20\$.

L'Association organise également une *Vente de garage* qui aura lieu le 6 août 2011 au Parc Claudette-Lavergne (en face du Marché Richelieu et de l'église de Perkins). Des tables seront mises à notre disposition par l'église (10 \$ / table).

7.0 RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il a été mentionné qu'il y a un problème d'herbes à poux sur le territoire de Val-des-Monts. L'Association a été demandée de poser les questions à la Municipalité.

Les membres sont encouragés à signer la pétition pour l'asphaltage de sections du chemin Blackburn en 2013. Il est noté que tous les usagers et pas seulement les propriétaires sont

autorisés à signer la pétition. Toutes les pétitions doivent être retournées à l'Association le 30 septembre 2011. Une fois retournées, les pétitions seront déposées officiellement à la Municipalité avant les délibérations du prochain budget.

Gladys Guérin, Odette Surch et France Joncas reçoivent les remerciements pour leur travail de préparation de documents et de coordination de la pétition Blackburn.

8.0 ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Constance Hudak agit en tant que présidente des élections.

- *Claude Bergeron* a été nommé *Président* par **Odette Surch** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Diane Girard* et *Irma Bigras* ont été nommées pour partager le poste de *Secrétaire* par **Odette Surch** pour un mandat de deux (2) ans. **Toutes les deux ont refusé.**
- *Jens Urban* a été nommé *Secrétaire* par **Ann Weston** pour un mandat de deux (2) ans.
- *John Smart* a été nommé *Représentant du lac Bataille* par **Claire Trépanier** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Gladys Guérin* a été nommée *Représentante du lac Bataille* par **Odette Surch** pour un mandat de deux (2) ans.
- *France Joncas* a été nommée *Représentante du lac Bataille* par **Barbara Gamble** pour un mandat de d'un (1) an.
- *Tony Bernard*, a été nommé *Représentant du lac Rhéaume* par **Claire Trépanier** pour un mandat de deux (2) ans
- *George Proulx* a été nommé *Représentant du lac Rhéaume* par **Gladys Guérin** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Laurent Roy* a été nommé *Représentant du lac Rhéaume* par **Roland Lamothe** pour un mandat de d'un (1) an.
- *Don Stanley* a été nommé *Représentant du lac Barnes* par **Clayton Devine** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Doug Holden* a été nommé *Représentant du lac des Épinettes* par **Tony Bernard** pour un mandat de deux (2) ans.
- *Claire Trépanier* a été nommée *Représentante du lac Louise* par **Richard Murphy** pour un mandat de deux (2) ans.

**Tous les candidats mentionnés ont été élus par ACCLAMATION.
Les lacs Chevreuil et Maskinongé n'ont pas de représentants.**

Constance Hudak en a profité pour remercier Louise Lamarre Proulx, représentante sortante du lac Rhéaume, et France Joncas, secrétaire sortante, pour leur dévouement durant les deux dernières années.

8.0 VARIA

Claude Bergeron annonce qu'un propriétaire de la rive sud du lac Bataille a trouvé un canot rouge sur sa plage l'automne dernier, lequel n'a pas encore été réclamé. Le propriétaire peut récupérer le canot en communiquant avec le président.

N'ayant plus d'autres sujets de discussion, l'assemblée a été levée à 12h05.

Respectueusement soumis,

France Joncas, Secrétaire

Claude Bergeron, Président

Traduction : Claire Trépanier